



# LA SANTÉ N'OUBLIE PAS LES QUARTIERS

**La prévention et la promotion de la santé concernent chacun de nous. Mais, pour leur mise en œuvre, il faut parfois composer avec les difficultés sociales des quartiers de la politique de la ville. Comment surmonter ces obstacles ? Quelles sont les actions menées ? Pour quels résultats ? Débat avec quatre acteurs de terrain.**

**Sylvette Carlevan** – directrice de la régie des quartiers du Grand Avignon

**Clotilde Bréaud** – présidente du Comité national de liaison des régies de quartier

**Dr Mohad Djouab** – directeur des services de santé à Saint-Ouen

**Catherine Blum** – responsable des actions d'insertion à la régie de quartier de Strasbourg-La Meinau.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE CLOUET –  
PHOTOS BRUNO LEVY



De gauche à droite :  
Dr Mohad Djouab,  
Clotilde Bréaud,  
Catherine Blum,  
Sylvette Carlevan.



## ➤ QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ ?

**Sylvette Carlevan** : Tout est parti d'une étudiante de l'université d'Avignon, venue faire un stage dans le cadre d'un master en politique sociale. Son travail a montré que les femmes font très souvent passer leur santé après celle des enfants ou du mari. Nous avons donc décidé de nous inscrire dans le cadre de l'accord national entre la Ligue contre le cancer et le Comité national de liaison des régies de quartier, le CNLRQ. Nous avons recruté une habitante référente, qui repère les groupes de femmes, va sur les marchés, les accompagne jusqu'à la mammographie...

**Clotilde Bréaud** : Les régies sont ancrées dans les quartiers et développent des actions fondées sur le lien social. Par ailleurs, l'insertion professionnelle n'est pas dissociable des questions de santé. Le thème de la santé est d'ailleurs présent depuis le début, au départ de façon un peu empirique et surtout sur le thème des addictions. Puis, le partenariat national avec la Ligue a conduit une vingtaine de régies à s'engager dans des actions concernant le cancer du sein. ■■■

**« Il faut maintenir les programmes de la politique de la ville avec une approche globale. »**

CLOTILDE BRÉAUD

■■■ Docteur Mohad Djouab : La Ville de Saint-Ouen déploie de nombreuses actions de promotion de la santé et de prévention. Elle part des besoins des habitants et s'efforce de les rendre acteurs, en leur laissant le choix des thèmes d'intervention. Nous faisons aussi appel à des dispositifs nationaux : contrat local de santé, atelier santé ville, conseil local de santé mentale, programme de réussite éducative, etc. Les thèmes abordés sont divers : addictions, bucco-dentaire, nutrition, sommeil, MST...

Catherine Blum : Nous avons commencé par les ateliers santé, avec des thèmes comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, les addictions... Puis, grâce au partenariat national avec la Ligue, nous avons développé des actions sur le cancer du sein, avec des ambassadrices formées par la Ligue et l'Association pour le dépistage des maladies du sein, l'Adémas-67. Elles rencontrent les femmes dans les squares, les supermarchés...

#### > VOS ACTIONS VISENT-ELLES DES POPULATIONS SPÉCIFIQUES ?

Dr M. D. : Nous avons une approche populationnelle qui couvre tout le territoire, d'autant qu'une bonne partie de Saint-Ouen est concernée par

la politique de la ville. Cibler seulement certains quartiers serait contraire aux principes même de la prévention.

S. C. : À Avignon, nos actions en matière de santé visent également toute la population. Sur le cancer du sein, nous intervenons même dans les quartiers hors politique de la ville avec la Ligue contre le cancer du Vaucluse.

#### > AVEC QUELS ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX TRAVAILLEZ-VOUS ?

S. C. : Une régie de quartier ne peut s'implanter que s'il y a une volonté politique des collectivités territoriales. Ces dernières sont donc des acteurs essentiels, mais il y a aussi les bailleurs sociaux, l'agence régionale de santé, la Ligue, la CPAM, le Planning familial, l'association départementale de dépistage du cancer du sein du Vaucluse...

Dr M. D. : C'est la même chose à Saint-Ouen, mais je citerais aussi le département, la préfecture et, bien sûr, les autres services municipaux.

#### > ET QU'EN EST-IL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX ?

C. B. : Un courrier conjoint du Comité du Bas-Rhin et de la régie a été adressé à tous les médecins du quartier pour les informer de l'action engagée, mais il est difficile de savoir dans quelle mesure ils se sont réellement mobilisés.

S. C. : Nous informons aussi les professionnels de santé et la référente de l'action qui se présente à tous les médecins du quartier. Mais, hormis le cas particulier des radiologues, leur implication semble assez faible.

Cl. B. : À Vierzon, dans le Cher, un médecin libéral participait au comité de pilotage de l'opération, mais il faut reconnaître que le cas reste assez rare. J'ajoute qu'il faut aussi tenir compte des phénomènes de désertification médicale dans certains territoires. Quand un médecin n'arrive déjà pas à faire face aux demandes de soins, il est clair qu'il aura beaucoup de mal à participer à des actions de prévention.

### « Pour intervenir, il faut d'abord connaître les codes du quartier. »

SYLVETTE CARLEVAN

Dr M. D. : Il n'y a pratiquement pas de participation des praticiens libéraux, car la rémunération par le paiement à l'acte ne prévoit pas de financer du temps dédié à la prévention. Cette situation pourrait toutefois évoluer un peu avec le développement des maisons et pôles de santé et avec l'apparition des nouveaux modes de rémunération qui pourraient s'appliquer à la prévention et aux actions de santé publique.

#### > QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS À SURMONTER DANS LA MISE EN PLACE DE CES ACTIONS ?

S. C. : Il faut d'abord connaître les codes du quartier. Beaucoup de choses passent par l'oral et, souvent, les supports nationaux ne servent pas à grand-chose. Au-delà, il y a aussi parfois le manque de moyens et – surtout – le manque de lisibilité sur la pérennité des financements. Mais, finalement, on s'habitue à faire avec ce qu'on a.

Dr M. D. : C'est le même problème pour les villes. Il ne faut pas oublier que la santé ne fait pas partie des compétences obligatoires des communes. Je confirme aussi les incertitudes sur la pérennisation des subventions, qui nous empêchent de programmer nos actions sur le moyen et long terme. J'insiste à nouveau sur la place très insuffisante donnée à la prévention dans les politiques de santé nationales. Pour aller plus loin, il faudrait former davantage de professionnels, en favorisant le décloisonnement des pratiques, et leur donner un véritable statut.

C. B. : Dans le cas particulier du cancer du sein, j'ajoute la difficulté, pour nos ambassadrices, de faire face à toutes les histoires de vie que leur racontent les femmes. Cela finit par être lourd, voire angoissant pour elles. Il faut donc les accompagner et les motiver. Et puis, comme il a été dit tout à l'heure, il est parfois difficile de faire comprendre aux femmes que leur santé n'est pas moins importante que celle des autres membres de la famille.

#### > COMMENT VOS ACTIONS S'ARTICULENT-ELLES AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Cl. B. : Les actions des régies de quartier sont souvent directement intégrées aux contrats de ville, dans le cadre d'une approche généraliste, notamment dans les domaines de l'emploi, du lien social, des services aux habitants. Ces contrats sont également des outils très utiles pour la mise en place d'actions de promotion de la santé que le ministère des Solidarités et de la Santé devrait soutenir encore davantage.

C. B. : Nous participons à l'atelier santé ville depuis environ dix ans. Il y a d'abord eu un diagnostic local et partagé de santé, puis un cahier des charges a été élaboré. Celui-ci a ensuite servi de support au lancement de différentes actions.

Dr M. D. : Notre premier contrat local de santé (CLS) a été signé en 2011. Jusqu'alors, nous mettions en place des actions qui faisaient l'objet de financements, mais sans forcément une grande visibilité. Élaboré après un diagnostic sur l'état de santé des habitants, le CLS donne une « colonne vertébrale » à ces actions. C'est aussi un outil de responsabilisation et d'engagement des différents acteurs. Nous allons préparer le troisième CLS et nous espérons bien que l'arrivée future du prochain hôpital de l'AP-HP à Saint-Ouen sera l'occasion d'ajouter l'AP-HP aux signataires de ce contrat.

#### > COMMENT MESUREZ-VOUS LE RÉSULTAT DE VOS ACTIONS ?

S. C. : On peut démontrer les résultats sur un plan qualitatif. Un message passé, c'est du qualitatif, qui va ensuite se démultiplier. C'est beaucoup plus difficile sur le plan quantitatif, même si nous savons que nous avons incité environ 500 femmes par an au dépistage. Les femmes sont libres de choisir leur praticien, parfois hors du quartier, et il n'est donc pas évident de connaître le nombre exact de mammographies.

Cl. B. : Il faut arrêter la culture des chiffres à tout va ! On nous demande sans cesse des critères, des indicateurs... Mais c'est très difficile ■■■





**« Une action portée par des femmes et pour les femmes. »**

PASCALÉ BLAISE,  
Directrice du Comité du Bas-Rhin  
de la Ligue contre le cancer

*Nous avons déjà une première expérience dans les quartiers sensibles avec la régie de quartier de La Meinau, à Strasbourg, lorsque celle-ci nous a contactés à nouveau dans le cadre de l'accord national avec la Ligue. Nous voulions que cette action soit portée par des femmes et pour les femmes, d'où l'idée des femmes relais. Nous avons donc recruté, formé et accompagné – avec l'Adémas-67 et la régie de La Meinau – quatre volontaires issus de différentes cultures. Cela n'a pas été une formation au sens classique : cela s'est plutôt fait sous la forme de réponses à leurs questions, à leurs craintes. Ces ambassadrices devaient porter le message avec leurs propres mots et rencontrer les femmes sur des lieux de vie : marchés, écoles, grandes surfaces... Elles allaient ainsi sur le terrain, souvent accompagnées de Catherine Blum, responsable des actions d'insertion à la régie de quartier de Strasbourg-La Meinau. Nous avons passé beaucoup de temps ensemble et créé des liens. Au final, les ambassadrices ont eu environ 800 contacts, même s'il est difficile de mesurer précisément le résultat final de la démarche. ■*

■■■ d'évaluer l'utilité sociale d'une action de promotion de la santé, d'autant plus que les résultats ne sont pas forcément immédiats.

Dr M. D. : La question de l'évaluation des soins a fait une irruption récente dans le débat sur la santé. Il me semble que les pouvoirs publics sont beaucoup plus exigeants avec la prévention, nous demandant sans cesse de renseigner des documents de plus en plus complexes. Évaluer un changement de comportement en matière de santé se fait dans le temps, voire sur toute une vie. Une évaluation annuelle n'a donc pas beaucoup de sens.

**« Les maisons et pôles de santé pourraient donner une place plus grande à la prévention. »**

DR MOHAD DJOUAB



**> AVEC LE REcul, QUEL BILAN TIREZ-VOUS DES ACTIONS MENÉES ?**

C. B. : Au fur et à mesure, on se rend compte que les femmes communiquent plus facilement. Désormais, elles osent parler de la mammographie, ce qui ne veut pas forcément dire qu'elles la font. On a pu travailler aussi avec tous les partenaires du quartier. Et aujourd'hui, nous allons essayer de parler des cancers féminins au travers des ateliers cuisine ou d'autres supports.

S. C. : C'est vrai. Petit à petit, la parole s'ouvre ; on discute... Demain, la prévention et la promotion de la santé diminueront le coût du curatif. C'est donc un investissement, bien davantage qu'un simple coût.

Cl. B. : Il faut absolument maintenir les programmes de la politique de la ville, avec une approche globale. Il ne s'agit pas de donner plus aux quartiers plutôt qu'aux autres territoires, mais simplement de leur permettre de rattraper les retards dont ils souffrent. De notre côté, nous devons donner davantage de visibilité à nos actions, peut-être en recourant davantage à l'événementiel.

Dr M. D. : Même s'il y a des avancées, on ne peut pas se satisfaire de la trop faible place donnée à la promotion de la santé, ni lui faire supporter d'autres problématiques sociales. Il faudrait sans doute professionnaliser le métier avec, par exemple, des cahiers des charges, construire un cadre plus solide et introduire davantage d'équité entre les territoires. Mais surtout, il faut garder à l'esprit que, pour se préoccuper de sa santé, il faut d'abord accéder à un minimum de conditions de vie. Il faut donc tenir compte de l'environnement dans lequel vivent les gens... ■

**« Grâce au partenariat national avec la Ligue, nous avons développé des actions sur le cancer du sein. »**

CATHERINE BLUM

**LES MOTS DE LA VILLE**

La promotion de la santé dans les quartiers populaires est très liée à la mise en œuvre de la politique de la ville. Petits rappels pour y voir plus clair dans un dispositif parfois complexe :

**Atelier santé ville (ASV) :** démarche d'animation territoriale et partenariale consistant à construire une politique locale de santé à partir des besoins identifiés et avec les habitants.

**Contrat local de santé (CLS) :** conclu entre l'agence régionale de santé (ARS) et une collectivité, le CLS décline, sur un territoire donné, les orientations du projet régional de santé. Il porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

**Réseau des villes santé :** réseau regroupant, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des collectivités territoriales engagées dans des actions de promotion de la santé.

**Zone urbaine sensible (ZUS) :** territoires définis par les pouvoirs publics comme cibles prioritaires de la politique de la ville.

**En savoir +**

Le site de la ville de Saint-Ouen : [www.saint-ouen.fr](http://www.saint-ouen.fr)

Le site du Comité national de liaison des régies de quartier : [www.regiedequartier.org](http://www.regiedequartier.org)

Les sites de la régie de quartier de Strasbourg-La Meinau : [www.meinauservices.com](http://www.meinauservices.com)

Les coordonnées de la régie des quartiers du Grand Avignon :  
168 rue du Grand Gigognan  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 87 21 29

Le site du Comité départemental du Bas-Rhin de la Ligue contre le Cancer : [www.ligue-cancer.net/cd67](http://www.ligue-cancer.net/cd67)